



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Quatre-vingt-quatrième session

Genève, 22-25 février 2022

Point 9 j) de l'ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale
et transversale ou d'ordre réglementaire :**

Sécurité routière

Demande du Brésil pour devenir un participant à part entière du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1)

Communication du Gouvernement du Brésil* **

1. L'amélioration de la sécurité routière nécessite des efforts de collaboration multisectorielle et des partenariats avec la société et les gouvernements pour promouvoir des politiques de coopération régionale et internationale dirigées et coordonnées par les Nations unies par le biais de ses commissions régionales.
2. La Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) joue un rôle stratégique essentiel dans la conduite de ces efforts mondiaux visant à améliorer la sécurité routière, par l'intermédiaire du Comité des transports intérieurs (ITC) et de ses organes subsidiaires.
3. Le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1), le seul organe permanent du système des Nations Unies qui se concentre sur l'amélioration de la sécurité routière, joue un rôle essentiel en dirigeant les discussions mondiales sur les instruments juridiques internationaux de sécurité routière. Les conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière sont de bons exemples de ces instruments visant à harmoniser les règles de circulation au niveau mondial.
4. Pour cette raison, le Brésil, en tant que Partie contractante à la Convention de Vienne sur la circulation routière (1968), a été un participant actif depuis la soixante-douzième session du WP.1 et, sur la base des délibérations de la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière (Brasilia, 18-19 novembre 2015), s'est engagé à continuer de participer aux sessions. Nous nous réjouissons de partager nos connaissances et nos points de vue et de contribuer au renforcement du Forum mondial pour la sécurité routière (WP.1).
5. Par conséquent, avec le soutien des Etats membres de la CEE-ONU et du secrétariat du Comité des transports intérieurs (ITC), le gouvernement du Brésil souhaite demander officiellement à devenir un participant à part entière avec droit de vote au sein du WP.1, conformément aux règles établies dans les documents de référence (ECE/EX/1 et ECE/TRANS/100/Add.1).

* Ce document a été reçu par le secrétariat du CTI le 18 février 2022.

** Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu.

6. Lors de sa soixante-treizième session (19-22 septembre 2016), le WP.1 a approuvé à l'unanimité la demande du Brésil pour devenir un participant à part entière avec droit de vote et a décidé de soutenir cette demande lors de la prochaine session d'ITC (ECE/TRANS/WP.1/155).

7. En conclusion, le gouvernement du Brésil souhaite compter sur le soutien inestimable des États membres de la CEE-ONU et du secrétariat de l'ITC pour notre demande de devenir un participant à part entière avec droit de vote au sein du WP.1 d'ITC.
